

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME  
ARRONDISSEMENT DU HAVRE  
C.C.A.S. - PÔLE DES SOLIDARITÉS  
COMMUNE DE LILLEBONNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SEANCE DU 21 FÉVRIER 2024

DATE DE LA CONVOCATION : 6/02/2024

Total membres	11
En exercice	11
Présents	8
Absents	3
Votants par procuration	3
Votants	11

\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-et-un février, à dix-sept heures quarante-cinq, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine DÉCHAMPS, Présidente.

*Etaient présents :*

Madame Christine DÉCHAMPS, Présidente

Madame Fabienne MANDEVILLE, Madame Michelle DAJON, Madame Arlette LECACHEUR, Monsieur Patrick CIBOIS

Monsieur Benoît BEAUDOIN, Monsieur Matthieu ROUZÉE, Madame Julie GILBERT D'HALLUIN

*Etaient excusés :*

Madame Evelyne BAILLEUL  
Madame Elisabeth GUIRLET  
Madame Sylvie MALIÉ

qui donne pouvoir à  
qui donne pouvoir à  
qui donne pouvoir à

Madame Fabienne MANDEVILLE  
Monsieur Matthieu ROUZÉE  
Madame Christine DÉCHAMPS

Délibération n° :  
Objet :

D.01/02.2024  
Budget C.C.A.S. - Pôle des Solidarités - Rapport d'Orientation Budgétaire et  
Débat - Exercice 2024

C.C.A.S. DE LILLEBONNE  
du Conseil d'Administration  
Séance du 21.02.2024

Délibération n°: D.01/02.2024  
Objet : Budget C.C.A.S. - Pôle des Solidarités - Rapport d'Orientation Budgétaire et Débat - Exercice 2024

En application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les communes et établissements publics de plus de 3 500 habitants sont tenus de présenter, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) qui doit donner lieu à un débat au sein du Conseil d'Administration dans les conditions fixées par son règlement intérieur ; débat dont il doit être pris acte par une délibération spécifique.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment son article L2312-1,

Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration adopté lors de la séance du 9 juillet 2020 par délibération n° D.11/07.2020, et notamment son article 8 relatif au Débat d'Orientation Budgétaire,

Les membres du Conseil d'Administration sont invités :

- à prendre acte que leur a été présenté le Rapport sur les Orientations Budgétaires de l'année 2024,
- à prendre acte que ce rapport a donné lieu, en son sein, à un débat.

**DÉLIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus



La Présidente du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités

Christine DÉCHAMPS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Déchamps', written over a horizontal line.